

M. LOFTUS : La nécessité est mère de l'invention et nous ne pouvions faire autrement.

M. IRVINE : Ce qui revient à dire que vous avez pris cette décision.

M. LOFTUS : Oui, je crois que cela a été discuté ici, il y a une couple de jours.

M. IRVINE : Aviez-vous une idée, en septembre, de la date à laquelle devait avoir lieu la deuxième hausse de prix ?

M. LOFTUS : Absolument pas.

M. IRVINE : Vous vous doutiez et présumiez qu'après l'épuisement de votre farine bon marché, la hausse s'effectuerait probablement à ce moment ?

M. LOFTUS : Nos rapports de novembre et de décembre étaient exceptionnellement mauvais et nous avons tenu jusqu'à la fin de janvier lorsque nous avons pris le taureau par les cornes et avons haussé les prix.

M. IRVINE : Aviez-vous été avisé par quelqu'un des autres boulangers qu'ils adopteraient la même attitude que vous quant aux hausses de prix ?

M. LOFTUS : Je ne suis pas du tout au courant de leurs réserves de farine. Je n'ai pas la moindre idée de l'inventaire de la farine dans les compagnies autre que la nôtre.

M. IRVINE : Bien, vous avez eu des réunions et vous faites partie de l'association des boulangers ?

M. LOFTUS : J'en fais partie.

M. IRVINE : Vous ou un représentant de votre compagnie, si je comprends bien, participez aux réunions régulières de l'association. Est-il raisonnable de supposer que cette affaire n'a pas été discutée comme une question d'intérêt général et d'intérêt commun, à savoir quand serait mis en vigueur le deuxième prix, — la deuxième augmentation — et de combien elle serait ?

M. LOFTUS : A ma connaissance cela n'a certainement pas été discuté et il n'en a pas été question aux autres réunions auxquelles j'étais présent.

M. IRVINE : Monsieur Antliff, vous étiez à la réunion du 16 septembre à Toronto. Nous avons eu quelque difficulté à déterminer la date, mais je crois que c'était le 16 septembre.

M. ANTLIFF : Le 15 septembre.

M. IRVINE : Lorsque fut discutée l'abolition du subside, vous souvenez-vous d'un différend à cette réunion sur les prix ou de tout autre désaccord au sujet des prix ?

M. ANTLIFF : Voulez-vous parler des deux hausses ?

M. IRVINE : Non, je veux parler de la manière dont devait s'effectuer la hausse en une ou deux étapes, si elle devait être immédiatement de 4 ou de 3 cents et être suivie d'une autre augmentation.

M. ANTLIFF : Il n'en fut pas du tout question.

M. IRVINE : Il n'en fut pas du tout question ?

M. ANTLIFF : Pas au sujet des deux hausses.

M. IRVINE : N'y eut-il pas quelque discussion pour décider si elle devait être de 4 ou de 3 cents ?

M. ANTLIFF : On discuta quelque peu les frais et leur répercussion sur le coût de la miche de pain. Nous nous en sommes tenus là. Ce fut un échange de renseignements. On ne tenta sûrement pas de fixer les prix.

M. IRVINE : Naturellement, vous ne viendriez pas m'offrir ce renseignement, si tel eût été le cas.